

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Novembre 2019**

Date de convocation : le 23 octobre 2019

Présents : M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme Audrey BICHARD, Mr DUBOIS, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, Mr Jean-Pierre TABARLY, Mme Frédérique CHEVALIER.

Pouvoirs : Mr Jean-Claude PRIEUR à Mr Jean-Pierre TABARLY, Mme Isabelle CORMIER à Mr Jean-Pierre TABARLY.

Absent(e)s : M. BEGIN, M. THEVENET, Mr KEMPF, Mme Isabelle CORMIER, Mr Yves PEYRON, Mr PRIEUR

Excusés : Mme Isabelle CORMIER, Mr Jean-Claude PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme Audrey BICHARD

Ouverture de séance à 18 h 30 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte-rendu de la réunion du 18 Septembre 2019 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Convention Vichy Destinations

Le Maire rappelle le projet de convention avec Vichy Destinations relatif à la mise à disposition du château, des locaux du Bureau du Tourisme, et de la salle d'exposition.

Il est prévu une rémunération d'un montant annuel de 1 800,00 €, la salle d'exposition étant laissée à disposition des associations les mercredis et jeudis. Pour faciliter l'organisation de spectacles dans la cour du château, il sera procédé à un investissement partagé par moitié de 150 chaises et d'un podium. Sur ces bases, les membres présents donnent leur accord pour la signature de cette convention.

Acquisition du Bar du Château

Ce bâtiment composé de plusieurs ensembles, a été acquis par l'E.P.F. en 2016 pour le compte de la commune. Il pourrait faire l'objet d'un découpage en lots, facilitant son utilisation future.

Le Maire propose un découpage en cinq lots :

- le rez-de-chaussée qui pourrait avoir un usage commercial lié à l'activité touristique par exemple,
- les deux étages correspondants à un usage type gîte de groupe,
- les deux petits appartements indépendants à rénover pour un usage logement,
- le garage à rendre indépendant,
- la cour arrière devenant un espace public attenant à la rue Chabotin.

Après discussion, il est convenu l'engagement d'une procédure de copropriété dès lors qu'un premier acquéreur solliciterait l'achat d'un lot.

C.C.A.B. – Marché signalétique

Le programme du C.C.A.B. approuvé en 2015 prévoit la mise en place d'un plan de signalétique pour la mise en valeur des lieux les plus significatifs de notre village.

Sur la base de l'appel d'offres préparé par le bureau Truttmann- Lespiaucq lancé en septembre 2019, et après analyse des trois offres reçues, une comparaison est opérée entre la proposition Signaloc à 29 435,00 € H.T. et la proposition JS Concept à 27 574 € HT, la troisième offre étant beaucoup plus élevée.

Il est convenu de suivre l'analyse du maître d'œuvre et de retenir l'offre Signaloc dont les prestations sont plus élevées : tables gravées et supports de meilleure qualité.

Le Maire rappelle la nécessité de travailler sur le contenu des informations à porter, en liaison avec Vichy-Destinations.

C.C.A.B. – Programmation 2019

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de reporter l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la Place de l'Ancien Marché sur un futur programme subventionné.

De ce fait, un nouvel avenant est à établir avec les différents co-financeurs pour le financement des dernières opérations inscrites, soit le parking et l'aire de jeux dans l'ex-propriété BESSON, ainsi que le plan de signalétique.

Il est convenu de mettre en place un Avenant n° 4 pour un montant estimé d'opération de 234 547.20 € HT avec une participation de Vichy Communauté de 7 972 € et du Conseil Départemental de 70 364.16 € venant compléter les subventions du FEADER et du Conseil Régional.

Convention DREAL Isolation ex-maison Besson

Pour obtenir le versement de la subvention versée par l'Etat (DREAL) pour l'isolation phonique de l'ex-maison Besson, une convention est à établir.

Les membres présents donnent pouvoir au Maire pour signer cette convention d'un montant de 7 602 € T.T.C. représentant la totalité des dépenses.

Remplacement temporaire du personnel

Compte-tenu de la difficulté administrative de remplacement temporaire des personnels en congés maladie ou accidents du travail, le Maire propose la création d'un poste budgétaire supplémentaire réservé à ces remplacements.

Après discussion, les membres présents décident la création d'un poste d'Adjoint technique à pourvoir en fonction des besoins de remplacement.

Versement du solde FICT

Pour bénéficier du règlement du F.I.C.T. versé par Vichy Communauté pour le règlement des travaux du Chemin des Saules et de l'installation du réseau de chaleur, une convention est à établir.

Les membres présents donnent pouvoir au maire pour signer cette convention d'un montant de 13 676 €

Indemnité de conseil du Trésorier

Dans le cadre de sa mission de conseil auprès des communes pour sa gestion financière, le trésorier bénéficie d'une rémunération spécifique.

La proposition formulée pour 2019 est d'un montant de 337.68 € net.

Les membres présents acceptent de donner une suite favorable à cette demande.

Questions diverses

- *Location salle des fêtes* : constatant beaucoup de problèmes d'incivilité de la part des personnes extérieures à la commune : pas de nettoyage, dégradations, bruits,, il est convenu de porter à 300 € la location de la salle pour les non billyssois et à 300 € la caution demandée.
- *Vente de la parcelle communale rue Bourbon* : après une large diffusion du projet de vente de cette parcelle de 650 m², plusieurs propositions ont été formulées oralement, seule une personne a déposé une offre.
Il est convenu de retenir l'offre de Monsieur ROCH pour un montant de 17 000 € soit 26 € le m², et de solliciter Maître Meyzen pour rédiger l'acte.
- *Approbation P.L.U.* : l'approbation du P.L.U. fin octobre 2019 permet d'engager le processus de réalisation de l'opération d'urbanisme « Champ Luchier ». Il est prévu la réalisation de quelques maisons locatives, la vente de lots à bâtir, et l'aménagement d'un espace de loisirs avec cheminement piétons entre le bourg et l'église.
Les membres présents décident de solliciter l'E.P.F. pour engager les démarches d'acquisition des terrains portés en réserve foncière au P.L.U.
- *Présentation des vœux 2020* est arrêtée à la date du 11 janvier 2020 à 11h00.

Clôture de la séance : 20h15

Prochaine réunion : 10 Décembre 2019 à 18 h30